**DEPARTEMENT DU BAS-RHIN**

**ARRONDISSEMENT DE SELESTAT-ERSTEIN**

**COMMUNE D’OSTHOUSE**

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

**Séance du 06 juin 2019**

sous la présidence de Monsieur Christophe BREYSACH, Maire,

Nombre de conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 14

 Présents : 11

Procurations : 2

Monsieur LAEMMER donne procuration à Madame KOENIG

Madame MULLER donne procuration à Monsieur KRETZ

Absente non excusée : Mme Véronique SIGWALT

Secrétaire de séance : Fernande RINN

Auditeurs : 0

Monsieur le maire propose le rajout d’un point : demande de subvention du CSBO

1. **APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2019**

Le compte rendu est approuvé à l’unanimité.

1. DROIT DE PREEMPTION URBAIN-LOTISSEMENT « DOMAINE DE LA WASSERBURG »

Monsieur le Maire rappelle à l’assemblée que par son arrêté en date du 29 novembre 2017, la société Delt Aménagement a été autorisée à lotir un terrain de 15933 m2 au lieudit Kleinfeld.

Afin de simplifier la procédure de cession des parcelles comprises dans l’emprise du lotissement « Domaine de la Wasserburg » et dans la mesure où la commune n’a pas de motif à faire usage du droit de préemption urbain dont elle dispose par ailleurs.

Monsieur le Maire propose d’exclure du champ d’application du droit de préemption urbain la vente des lots issus dudit lotissement conformément à l’article L211-1 du Code de l’urbanisme, lequel précise qu’une telle délibération est valable pour une durée de 5 ans à compter du jour où la délibération est exécutoire.

**Le Conseil Municipal,**

**Après avoir entendu l’exposé de Monsieur le Maire,**

**Décide d’exclure du champ d’application du droit de préemption urbain la vente des lots issus du lotissement « Domaine de la Wasserburg » tranche 2 conformément à l’article L 211-1du Code de l’urbanisme.**

**A l’unanimité.**

1. EMPLOI SAISONNIER

Le maire informe l’assemblée qu’il souhaite créer des emplois d’Adjoints Techniques non titulaires pour combler un accroissement saisonnier d’activité et remplacer l’Adjoint Technique titulaire pendant ses congés d’été.

Il propose de créer :

-1 poste à 35/35e du 1er juillet au 31 juillet inclus

-1 poste à 17,50/35e du 1er août au 06 septembre inclus

La rémunération se fera sur la base de l’indice 348, indice majoré 326.

Les attributions consisteront au déménagement et réaménagement des bureaux de la mairie, à l’arrosage et l’entretien des espaces verts sur l’ensemble de la commune.

Les contrats d’engagement seront établis sur la base de l’application de l’article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 pour faire face à un besoin saisonnier.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** la création des emplois occasionnels d’Adjoint Technique 2e classe non titulaire pour un accroissement saisonnier d’activité.

**AUTORISE** le Maire à signer le contrat de travail,

**PRECISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice 2019.

 **A l’unanimité**

1. ECOLE D OSTHOUSE : EMPLOI OCCASIONNEL D ATSEM

Monsieur le Maire fait part d’une demande du 06 avril 2019 de la directrice d’école en vue de l’embauche d’une seconde ATSEM pour la rentrée scolaire 2019-2020.

L’effectif des élèves de la maternelle va considérablement augmenté, ce qui oblige à déplacer la grande section dans la classe des CP et CE1..

Les effectifs prévisionnels sont de 72 élèves dont 25 élèves en maternelle, 25 en GS et CP et CE1,22 en CE2, CM1 et CM2.

Vu les effectifs de la classe maternelle et du cours préparatoire à la rentrée 2019-2020,

Vu la demande de la directrice de l’école primaire en date du 06 avril 2019,

Vu l’avis de la commission réunie en date du 23 mai 2019,

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

DECIDE créer un poste d’ATSEM pour la période scolaire 2019-2020.

**AUTORISE** le Maire à signer le contrat de travail,

**PRECISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice 2019

 A l’unanimité

1. TRAVAUX MAIRIE

Les travaux de désamiantage des bureaux de la mairie débuteront le 15 juillet prochain. Ce sera l’occasion de refaire la peinture, des travaux d’isolation phonique et la mise aux normes de l’installation électrique.

Plusieurs entreprises ont été contactées pour des devis.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**Décide de confier les travaux :**

* **de peinture à l’entreprise Bruno Ehrhart pour 17.543,69€ TTC**
* **d’isolation à l’entreprise Gargowitsch Platrerie pour 2314,25€TTC**
* **de mise aux normes de l’électricité à l’entreprise Electricité de l’Ehn pour 10.022,30€TTC.**

 **A l’unanimité.**

1. TRAVAUX ATELIER COMMUNAL

Le Conseil Municipal souhaite engager des travaux dans l’atelier communal pour y installer le chauffage, des sanitaires, douche et vestiaire pour le personnel communal. Cela sera l’occasion d’isoler les murs et de changer les menuiseries.

Plusieurs entreprises ont été contactées pour des devis.

Le Conseil Municipal,

 Après en avoir délibéré,

Décide de confier les travaux :

* de sanitaire à l’entreprise Munchenbach pour 5059,20€TTC
* d’électricité à l’entreprise Electricité de l’Ehn pour 10.059,32€TTC

Autorise le maire à faire une demande de subvention pour les travaux d’isolation et de changement de menuiseries.

 A l’unanimité.

1. ACHAT DE DEFIBRILLATEURS

L’achat d’un défibrillateur est proposé pour remplacer l’appareil défectueux sur la façade de la mairie.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**Décide l’achat d’un défibrillateur Schiller pour un montant de 1211,98€TTC.**

 **A l’unanimité.**

1. ACHAT DE MOBILIER

 L’école a besoin de divers meubles à la rentrée 2019/2020.

 **Le Conseil Municipal,**

 **Après en avoir délibéré,**

 **Décide l’achat de mobilier pour l’école pour un montant de 1212,14€TTC**

 **A l’unanimité.**

1. AGRANDISSEMENT DU COLUMBARIUM

Monsieur le maire informe l’assemblée qu’il ne reste plus que 2 cases de libres dans le columbarium et que son agrandissement est urgent.

Un devis a été demandé à l’entreprise Decker qui avait déjà réalisé le 1er columbarium.

Cette entreprise propose 4 nouvelles colonnes avec 12 cases pour un montant de 13.059,00€HT

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**Décide de réaliser un nouveau columbarium pour un montant de 13.059€ HT**

**A l’unanimité.**

1. DEMANDE DE SUBVENTION CSBO

Le CSBO sollicite une subvention pour des travaux

La commission propose de prendre en charge cet achat à hauteur de 20%, pour un montant maximum de 144.000€.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**Décide de verser une subvention d’un montant de 20% pour un montant max de 144.000€.**

**A l’unanimité.**

*Messieurs METZ et BAUMERT s’abstiennent car membre de l’association*

1. DIVERS
2. Arrosage: une nouvelle citerne sera équipée d’une pompe électrique et d’un tuyau sur dévidoir pour l’arrosage des fleurs.
3. Maladie du frêne : des pancartes seront apposées aux différentes entrées des forets communales à l’entrée de la forêt communale pour sensibiliser le public à la maladie des frênes
4. Accueil du matin : depuis le 1er janvier 2019, l’accueil du matin est devenu une compétence Communauté de Communes du Canton d’Erstein.

A ce jour, si le nombre de demandes ne devait pas augmenter à la rentrée, ce service ne pourra plus être maintenu.

En cas de maintien, le tarif passera à 2,50€/ heure.

1. Espace jeunes : Dans le cadre de l’opération « Agis pour tes vacances » 15 jeunes seront présents le 15 juillet 2019.

FIN DE LA SEANCE : 23h20